



Tout Membre du **GCTB** s'engage au respect de la

CHARTRE DE QUALITÉ

La signature de la présente **Charte de Qualité** engage tout membre constructeur ou fournisseur à exercer ses prestations dans le respect de la profession et en plein accord avec :

- la Norme NF P 90-110 pour les TERRES BATTUES TRADITIONNELLES
- la Norme NF EN 15330-1 pour le GAZON SYNTHÉTIQUE avec brique pilée en finition
- la Norme NF EN 15330-2 pour le TEXTILE AIGUILLETÉ avec brique pilée en finition
- la fiche technique REVÊTEMENTS avec brique pilée en finition, éditée par le G.C.T.B.

Les spécifications ci-dessus définissent les types de matériaux à utiliser ainsi que les conditions de leur mise en œuvre selon les règles de l'art.

La présente Charte restera valable pour toute évolution normative ou réglementaire dans ces activités.

Par son rôle de conseil, chaque membre se doit, lors de la visite préalable à l'établissement d'un devis, d'effectuer un diagnostic du site et expliquer ce qu'est :

- un terrain en terre battue traditionnelle (construction, entretien courant, remise en état printanière, entretien à plus long terme) ou
- un terrain en terre artificielle, ayant dans tous les cas de la brique pilée en finition, sur un support soit en gazon synthétique, soit en textile aiguilleté, soit en chape dure (construction, entretien courant, entretien à plus long terme).

Afin de pallier toute discussion émanant d'un mauvais entretien de la part du client, il est souhaitable qu'une réception soit prononcée dans le délai maximum d'un mois suivant la réalisation des travaux.

En cas de litige, il est créé au sein du GCTB une commission de contrôle et discipline, (voir Règlement Intérieur, article 3) composée de deux Membres désignés par le Bureau ainsi qu'un membre de la F.F.T. (ou une personne missionnée par celle-ci), lorsqu'il s'agit d'un Club affilié.

---ooOoo---

Après lecture des différents documents du G.C.T.B., le signataire du contrat s'engage à accepter :

- les STATUTS,
- le RÈGLEMENT INTÉRIEUR et les annexes s'y référant qu'il signera.